

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Senneterre :

Le 1^{er} janvier 2024, est entré en vigueur le Règlement sur les politiques de confidentialité des organismes publics recueillant des renseignements personnels par un moyen technologique adopté en vertu de l'article 63.4 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1). Ce règlement a pour but de définir le contenu minimal des politiques de confidentialité et de ses avis de modifications.

Ainsi, la Ville de Senneterre a procédé à la mise à jour de sa Politique de confidentialité portant sur l'utilisation de son site web afin de se conformer aux nouvelles exigences législatives.

Modifications apportées

La Politique de confidentialité est désormais rédigée en terme clair et simple et contient les informations suivantes :

- ❖ Le nom de l'organisme qui recueille les renseignements personnels et, dans le cas où les renseignements sont recueillis par un tiers au nom de l'organisme public, le nom de ces tiers;
- ❖ Une description des renseignements personnels recueillis;
- ❖ Les fins auxquelles les renseignements personnels sont recueillis;



- ❖ Les catégories de personnes qui ont accès aux renseignements personnels;
- ❖ Les moyens technologiques par lesquels les renseignements personnels sont recueillis;
- ❖ Les catégories de tiers à qui il est nécessaire de communiquer des renseignements personnels;
- ❖ Une mention relative aux droits d'accès et de rectification prévus à la Loi sur l'accès, de même que le nom de la personne responsable de la protection des renseignements personnels et les coordonnées permettant de communiquer avec elle;
- ❖ Une mention quant à la possibilité que les renseignements personnels soient communiqués à l'extérieur du Québec;
- ❖ Une brève description des mesures prises pour assurer la confidentialité et la sécurité des renseignements personnels;
- ❖ Une mention du droit de la personne concernée par les renseignements personnels de se prévaloir du processus de traitement des plaintes relatives à la protection des renseignements personnels ;
- ❖ Les coordonnées où adresser toute question relative à la Politique de confidentialité;
- ❖ La date d'entrée en vigueur de cette politique et la date de sa plus récente mise à jour.

Donné à Senneterre, ce 6^e jour du mois d'août 2024

Martine Mainville

Greffière